

DELIBERATION N° 01/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 26 janvier 2022

COM 2021-2023

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Le conseil d'administration adopte le contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023 et autorise le directeur de l'Agence à le signer.

Nombre de votants : 26


Pour : 18

Contre : 5

Abstention : 3

Fait à Paris, le 26 janvier 2022,

Le président
du conseil d'administration de l'AEFE


Bruno FOUCHER